



0000087283

Vienne Condrieu Agglomération  
Monsieur le Président  
Espace Saint Germain - Bât. Antarès  
30 Avenue Général Leclerc  
38 200 VIENNE

A Vienne, le 18 juin 2019

N/Réf. PDL/CLJ/NL/19 06 C 085

Objet : Projet de modification n°1 du PLU de Chuzelles

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le projet de modification n°1 du PLU de Chuzelles et nous vous en remercions.

Cette modification porte sur les points suivants :

- Mise à jour du PLU vis-à-vis de la loi Alur
- Introduction d'un Coefficient d'Emprise au Sol (CES), afin d'encadrer la densité dans un contexte de forte pression foncière
- Introduction de règles permettant de limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux
- Evolution des servitudes de mixité sociale (en lien avec l'atteinte des objectifs fixés dans le PADD et le PLH)
- Révision des normes minimales de stationnement pour les constructions autres que l'habitat
- Suppression/modification d'emplacements réservés
- Clarification, précision et corrections mineures du règlement et correction d'erreurs matérielles

Je vous informe que ces modifications n'appellent pas de remarque particulière de la part du Syndicat Mixte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Vienne Condrieu Agglomération	
Courrier signalé <input type="checkbox"/>	
26 JUIN 2019	
Pour attribution, <i>Planis</i> <i>ACP</i>	Pour information,

Philippe DELAPLACETTE  
Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

